



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale  
des Territoires  
Service Agriculture – Forêt – Chasse  
Unité Espace rural Forêt Chasse

**Madame le Maire**  
**Mairie – 2 rue de Rosières**  
**54110 HUDIVILLER**

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET  
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40  
[ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Nancy, le 18 juillet 2017

**Objet : Avis CDPENAF**  
**Commune de HUDIVILLER**

PJ :

Madame le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 06 juillet 2017, a rendu un **avis favorable** au projet en suggérant de :

- détailler davantage l'OAP de la zone 1AU,
- préciser la nature des annexes à l'habitation,
- expliciter le projet dans la zone NI,
- retirer la notion d'habitation dans le règlement de la zone Nf et prévoir un seuil maximal de constructibilité.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,

Laurent MARCOS